Guide de l'usager
Dépôt d'une demande de « duplicata »

Vous êtes titulaire d'un titre de séjour dont la durée de validité à courir est supérieure à 3 mois et vous souhaitez obtenir un duplicata suite à une perte, un vol ou une détérioration ?

Vous devez désormais effectuer votre changement d'adresse sur le site : *https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/*

Étape 1 : Cliquer sur le lien ou recopiez-le dans la barre de recherche de votre navigateur. La page d'accueil se présente comme celle-ci :

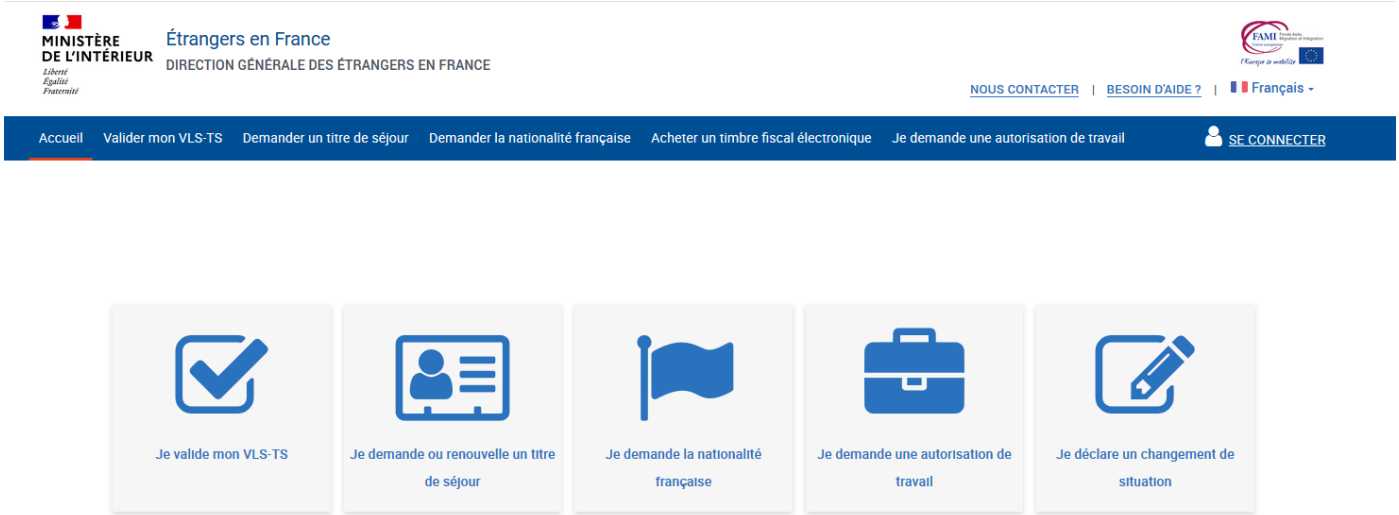

Étape 2 : Pour effectuer une demande de duplicata, vous devez cliquer sur « *je déclare un changement de situation* ». Vous devez ensuite vous identifier.

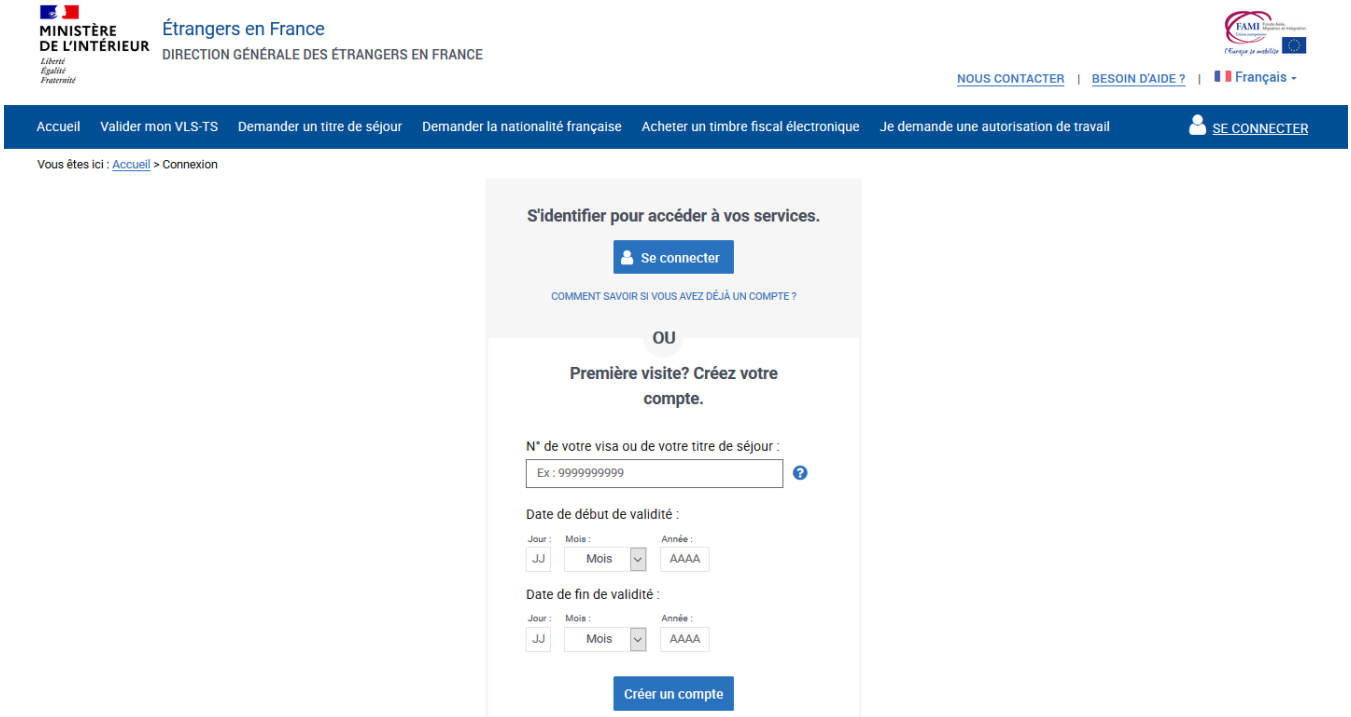

Si vous vous connectez pour la première fois, vous devez indiquer votre numéro de titre de séjour et les dates de validité.
Le numéro de votre titre de séjour correspond à une série de 10 chiffres présents sur votre carte (voir image).

<u>Étape 3 :</u> Une fois connecté, vous avez le choix entre deux procédures. Pour une demande de duplicata, vous devez choisir la deuxième procédure. Puis cliquer sur « *je continue* ».

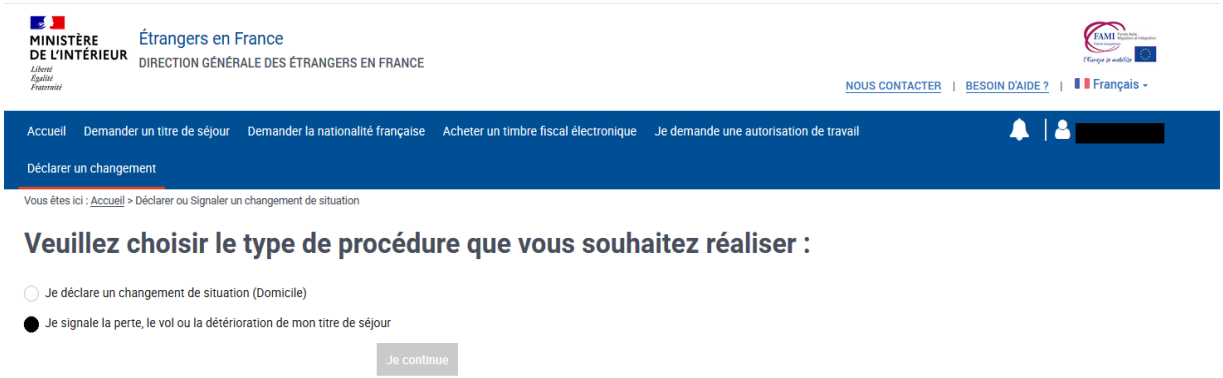

<u>Étape 4 :</u> Vous devez ensuite prendre connaissance des étapes qui vont suivre puis cliquer sur « *je continue* ».

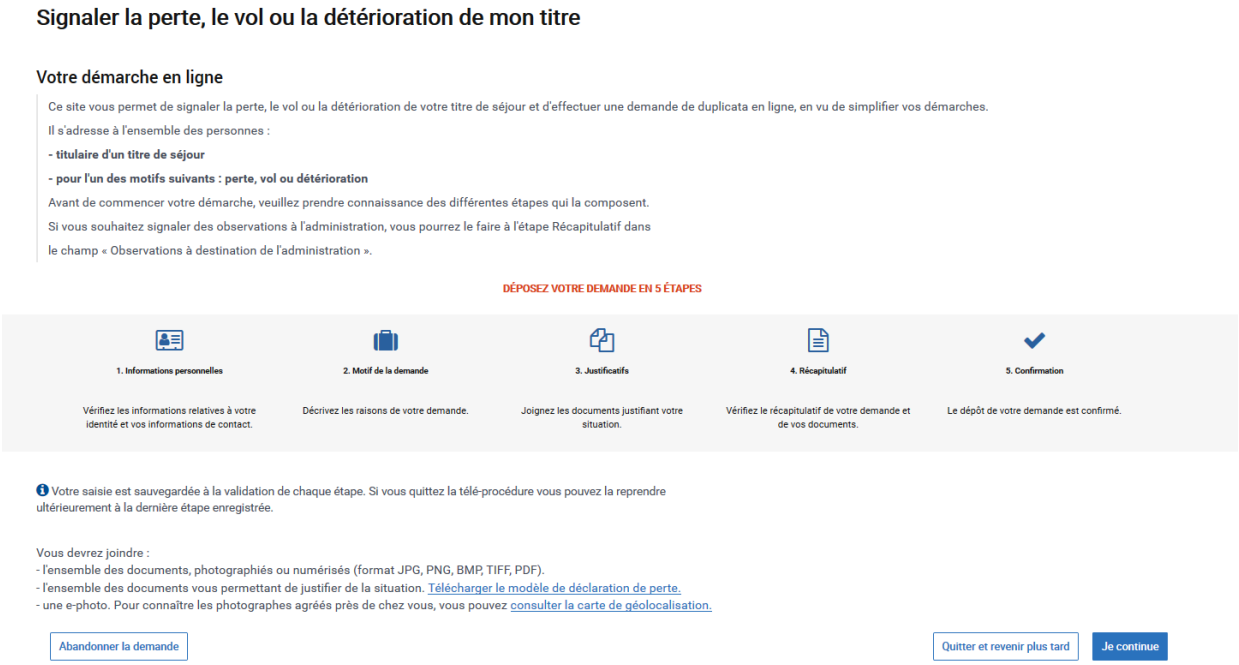

<u>Étape 4 :</u> Vous devez ensuite choisir un motif de demande de duplicata soit suite à une perte, soit suite à un vol et enfin si votre titre est endommagé. Cliquez ensuite sur « *enregistrer et poursuivre* ».

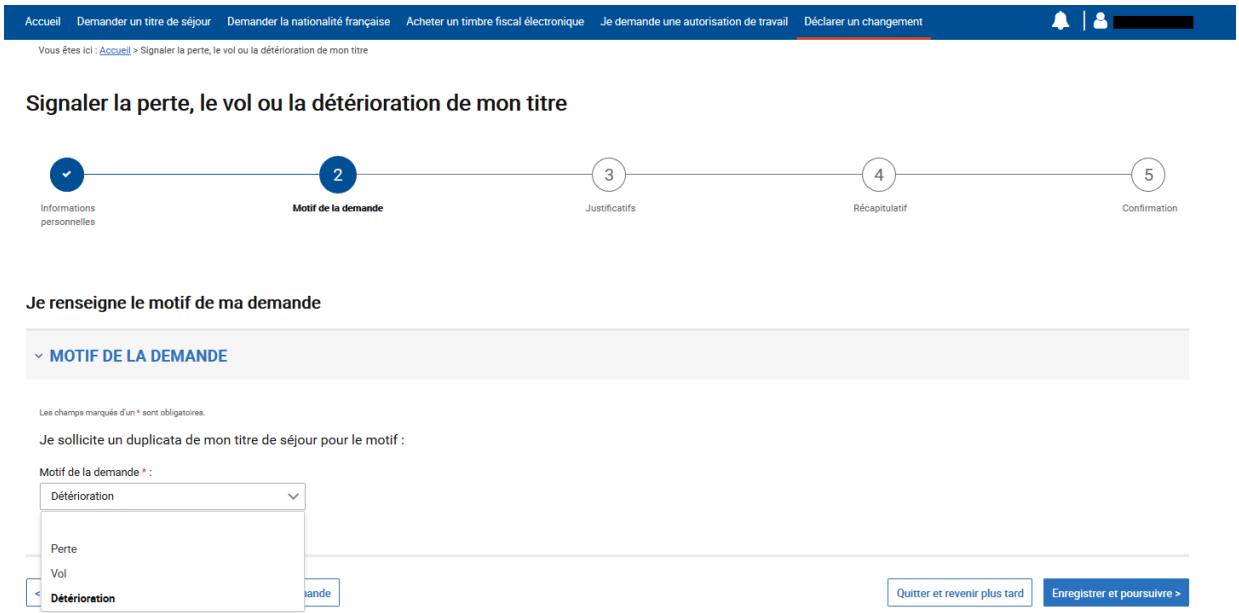

<u>Dans le cas d'une demande de duplicata suite à un vol :</u>

Vous devez indiquer la date du vol de votre titre de séjour puis cliquer sur « *enregistrer et poursuivre* ».

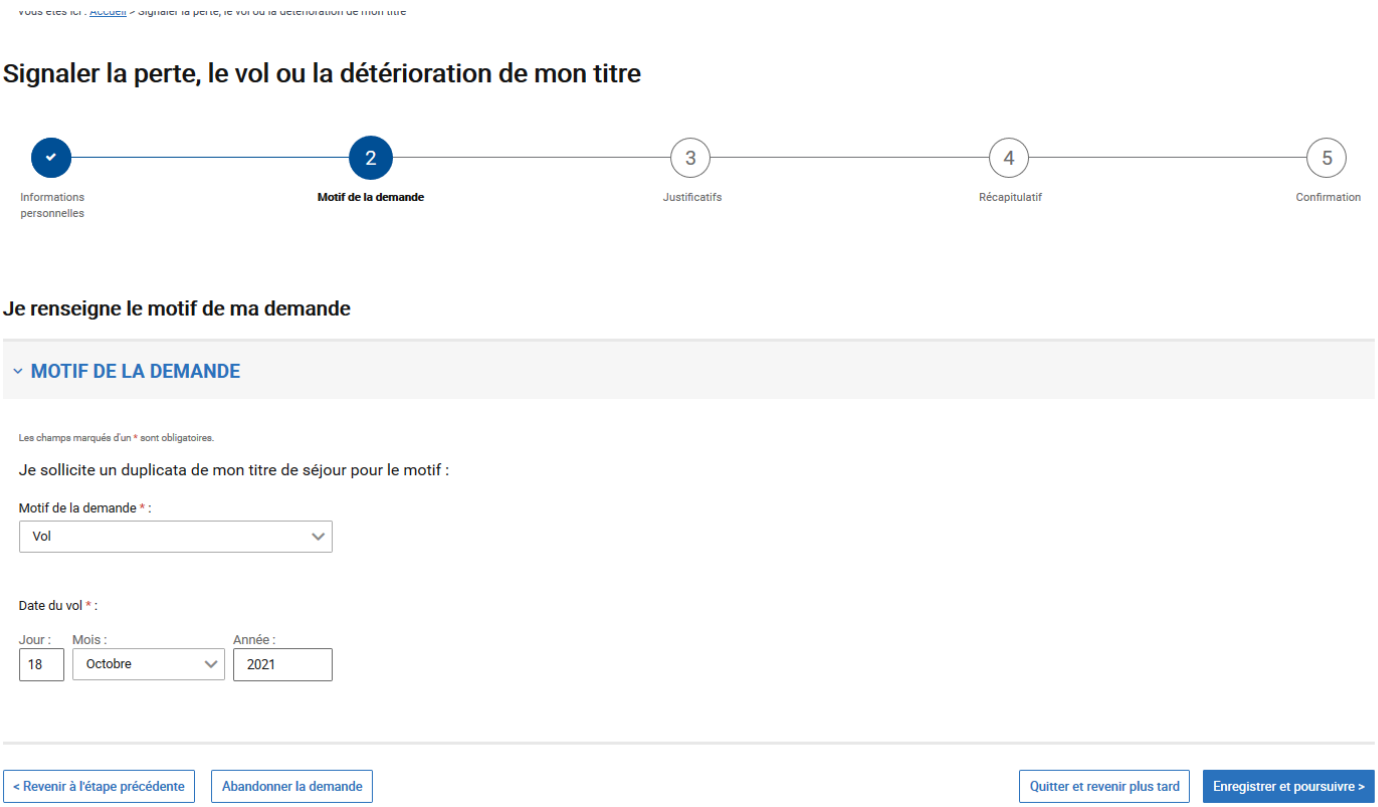

Puis, vous devez joindre les documents nécessaires à savoir le numéro e-photo (photographie numérique à réaliser un photomaton disposant de cette spécificité) et la déclaration de vol établie auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie.

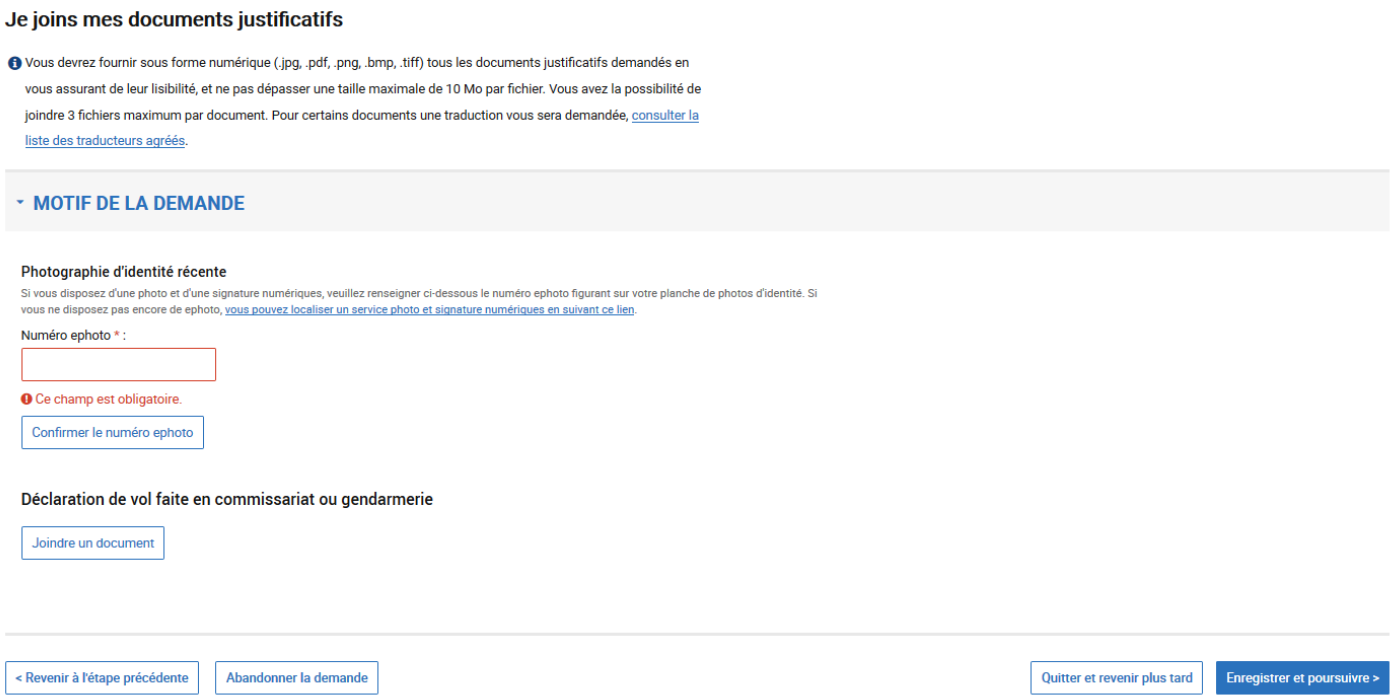

Une fois le dossier envoyé, vous recevrez par e-mail une confirmation de dépôt.

<u>Dans le cas d'une demande de duplicata suite à une perte :</u>

Vous devez indiquer la date de la perte de votre titre de séjour, cocher la case obligatoire puis cliquer sur « *enregistrer et poursuivre* ».

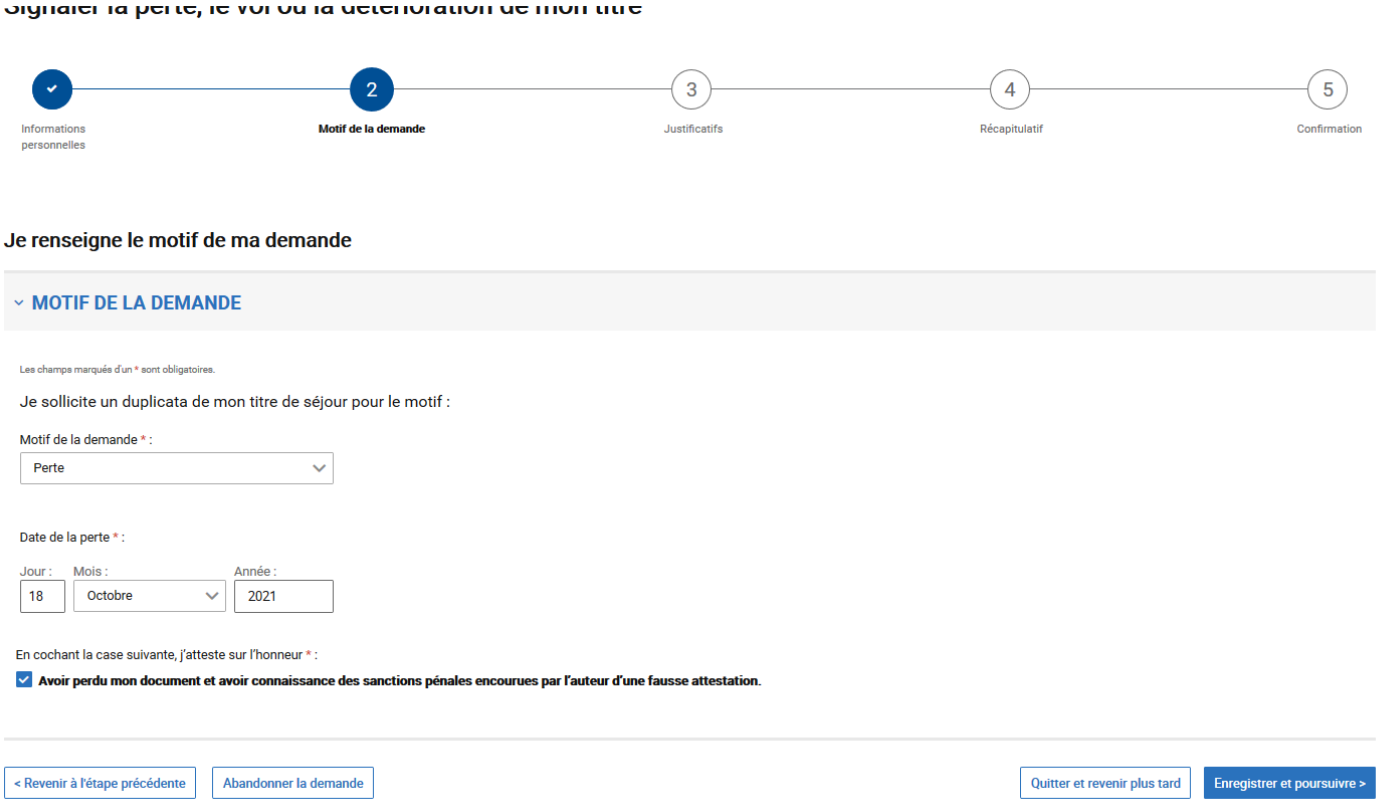

Puis, vous devez joindre les documents nécessaires à savoir le numéro e-photo (photographie numérique à réaliser un photomaton disposant de cette spécificité) et la déclaration de perte établie par vos soins.

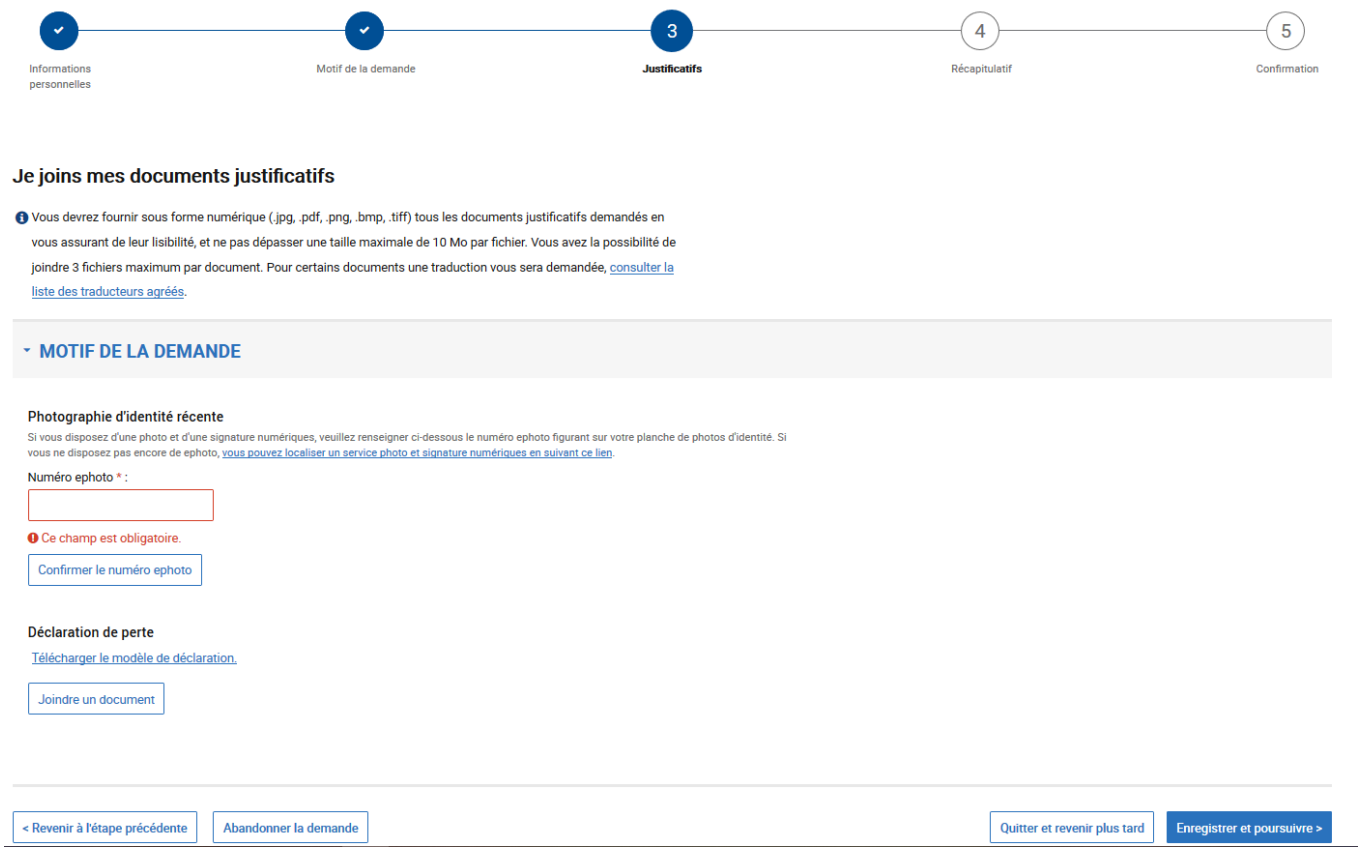

Une fois le dossier envoyé, vous recevrez par e-mail une confirmation de dépôt.

<u>Dans le cas d'une demande de duplicata suite à la détérioration de votre titre :</u>

Les informations personnelles qui s'affichent sont celles connues par l'administration.
Vous n'avez pas la possibilité de modifier ces éléments, si ce n'est le champ « *numéro de téléphone* ». Si vous avez changé de situation familiale, vous pourrez en aviser la préfecture par courrier ultérieurement.

Une fois terminé, vous pouvez cliquer sur « *enregistrer et poursuivre* ».

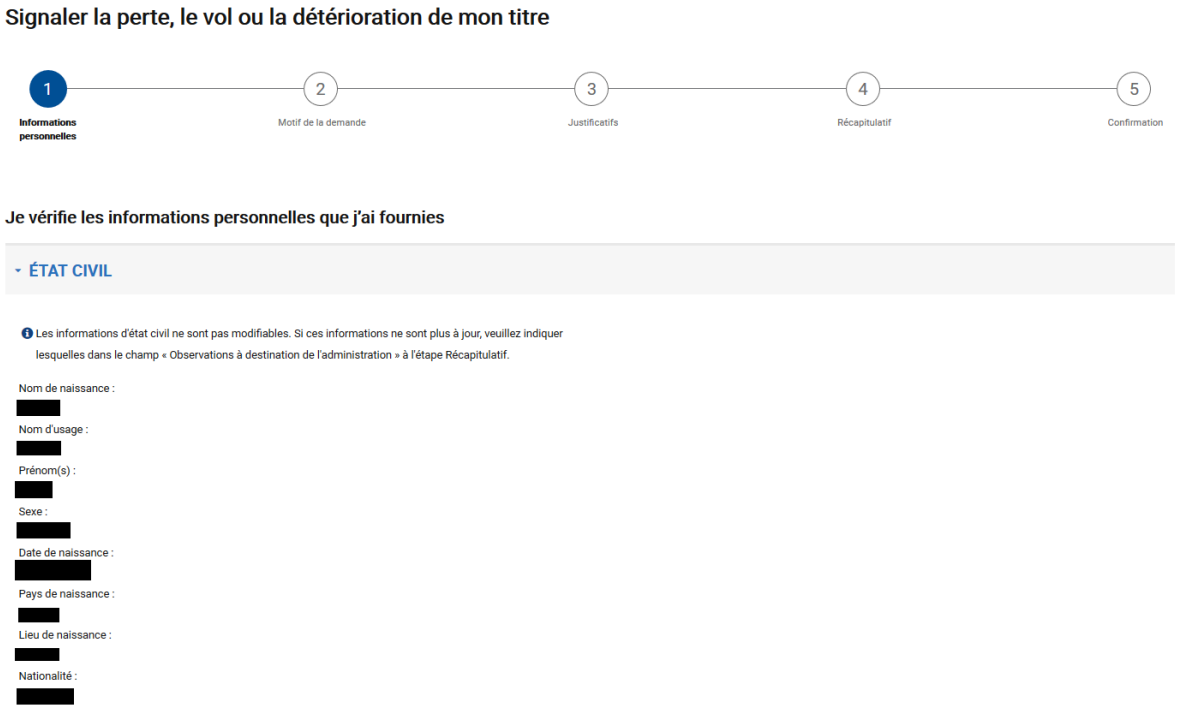

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Il s'agit des informations de contact utilisées pour l'ensemble des contacts avec l'administration dans le cadre de cette démarche.

Email :
[redacted]

Téléphone * :
[redacted]

STATUT ACTUEL

Si votre signalement concerne le titre de séjour ci-dessous veuillez poursuivre votre demande en renseignant le motif.
Sinon nous vous invitons à vous connecter au site internet de la préfecture dont dépend votre résidence pour vous renseigner sur les démarches à effectuer.

Dernier titre obtenu :
Titre de séjour

Motif du dernier titre obtenu :
Renouvellement de plein droit CRA 10 ans

Durée de validité :
10 ans

Début de validité :
[redacted]

Fin de validité :
[redacted]

< Revenir à l'étape précédente | Abandonner la demande | Quitter et revenir plus tard | Enregistrer et poursuivre >

Puis, vous devez joindre les documents nécessaires à savoir le numéro e-photo (photographie numérique à réaliser un photomaton disposant de cette spécificité) et la déclaration de perte établie par vos soins.

Étape 6 : Une fois le dossier envoyé, vous recevrez par e-mail une confirmation de dépôt.

En cas d'incident technique ou d'impossibilité de déposer votre demande, vous pouvez prendre attache avec le **centre de contact citoyens - CCC (0 806 001 620 ou via le formulaire de contact du site "Étrangers en France").**